

A propos de l'épargne solidaire et présentation de ADIE

BIM n° 9 – 09 mars 1999
Geneviève NGUYEN

Un participant à Espace Finance a remarqué que microfinance rime malheureusement trop souvent avec micro-crédit. Des messages ont aussi fait l'objet de discussions sur les possibilités de prise de participation privée dans le capital des systèmes de microfinance. Des débats ont porté sur le lien et compromis entre microfinance et pauvreté. Enfin, nous avons aussi discuté des différences qui peut exister entre le concept de microfinance, appliqué généralement aux pays en voie de développement, et celui de la finance solidaire, utilisé surtout pour caractériser les systèmes financiers mis en place pour lutter contre l'exclusion en Europe. La microfinance et la finance solidaire restent pour l'instant deux mondes différents (histoires, contextes, et publics différents). Il nous semble cependant qu'elles diffèrent plus par leurs approches que par leurs philosophies et objectifs. Ne pourrait-on envisager des ponts entre les deux approches ? Les innovations de la finance solidaire peuvent inspirer la microfinance, des liens plus physiques pourraient être discutés notamment en ce qui concerne le refinancement des systèmes financiers des pays en voie de développement par l'épargne solidaire des pays « épargnants nets » ...

Il se passe des choses intéressantes dans le monde de la finance solidaire, notamment du point de vue de la collecte de l'épargne et de la transformation de cette épargne en des produits utilisables pour appuyer le développement local: financement de systèmes de crédits mis en place pour lutter contre l'exclusion comme les crédits de l'ADIE (voir fiche descriptive ci-dessous), prise de participation directe dans le capital d'opérateurs financiers ou d'entreprises...

A ce titre, nous voudrions vous informer de la publication d'un numéro hors-série d'Alternatives Economiques : « Les Placements Ethiques. L'épargne alternative et solidaire en 65 fiches. » Alternatives Economiques, Hors-Série Pratique No 5, 1^{er} trimestre 1999.

Ce numéro hors-série a le mérite de proposer un recensement de toutes les opportunités d'épargne alternative en France : placements éthiques, placements de partage, produits bancaires et d'assurance-vie, sociétés de capital risque de proximité et de solidarité, etc. Ces différents produits d'épargne font chacun l'objet d'une fiche de présentation synthétique de leur fonctionnement, politique de gestion, principes éthiques, critères techniques (rémunération des liquidités, sécurité, plus-value), etc. Le document donne en introduction quelques chiffres, qui même modestes, donnent à réfléchir sachant que le mouvement d'épargne éthique n'a démarré que récemment, au début des années 1980 : « 2,7 milliards de francs dédiés aux placements boursiers éthiques et de solidarité, 130 millions de francs placés en produits bancaires solidai-

res et environ 100 millions de francs investis en capital risque dans des milliers de petites entreprises. » On ne peut comparer que ce qui est comparable, mais 2,7 milliards de francs, c'est grosso modo le vingtième des apports annuels nets de l'Aide Publique au Développement reçus par les PVD sur la décennie 1984-94. C'est aussi environ le tiers du PIB du Mozambique et le sixième du PIB du Cambodge en 1995.

Description ADIE

Association pour le Droit à l'Initiative Economique. ADIE

14, rue Delambre 75014 Paris FRANCE

Tél. : 33 1 42 18 57 87

Fax : 33 1 43 20 19 50

Mél : adie@hol.fr

Personne contact : Monsieur Emmanuel Landais, Directeur

Objectif en matière de microfinancement

L'ADIE est une association française de loi 1901 créée en 1989 qui emploie 60 salariés et 200 bénévoles et dont l'objectif est de permettre à des personnes en situation de précarité économique (personne bénéficiant du revenu minimum d'insertion ou chômeurs de longue durée) de se réinsérer dans la vie économique grâce à la création d'entreprise. ADIE offre aux créateurs d'entreprise un accès au crédit et un accompagnement adapté avant et après le démarrage de leur initiative.

Prestation et/ou actions menées :

L'ADIE accorde des prêts individuels d'un montant maximum de 30 000 francs français (environ 5 000 US\$) sur une durée de 24 mois à un taux de 6,5 %. Les remboursements sont mensuels. Le système de garantie est adapté aux possibilités de l'emprunteur (caution financière, caution morale) et le suivi technique de l'activité est confié à des partenaires locaux. Les activités de l'ADIE se décomposent de la manière suivante : (i) accueil des porteurs de projet ; (ii) étude des projets avec une approche « terrain » (ex : visite des locaux), une prise en compte de l'environnement social (contacts avec les assistantes sociales, visites au domicile) et une action pédagogique (trois entretiens minimum avec le porteur de projet, avec notamment explications portant sur le prévisionnel financier) ; (iii) sensibilisation en parallèle à la gestion par des modules simples de formation ; (iv) après démarrage de l'activité, aide à la mise en place d'outils de gestion et conseil. L'ADIE réalise également des actions de sensibilisation et information auprès des différents intervenants socio-économiques sur le crédit solidaire.

Exemples d'actions menées

Financement de projets dans les quartiers difficiles de la Région Ile de France, avec mise en place de formations plus longues et collectives sur la création d'entreprise. Actions financées par l'Etat, avec le soutien de toutes les associations de quartier.

Zone(s) d'intervention : EUROPE; FRANCE